Panneau de gestion des cookies

Le projet de territoire

Mise à jour le 11 septembre 2020

Lors de la création du nouveau périmètre intercommunal en 2017, les élus ont travaillé sur un premier projet de territoire.
Une nouvelle gouvernance a été mise en place suite aux élections municipales de 2020. Les nouveaux élus ont dû faire face aux conséquences de la crise sanitaire dans un contexte financier restreint. Ils ont donc souhaité réviser le Projet de Territoire, redéfinir ses priorités et en préciser les actions pour construire l'avenir.

Le projet de territoire pose les bases d'une vision de long terme. Il est un document fondateur qui guide l'action de l'intercommunalité :

→ Il détermine des priorités d'actions et structure une déclinaison opérationnelle de ces priorités.

→ Il engage des choix, des investissements, des financements, une qualité de service public, une relation aux usagers.

→ Il a un impact fort sur l'attractivité d'un bassin de vie et l'épanouissement de ceux qui le vivent au quotidien.

Enfin, un projet de territoire doit être partagé afin d'être porté par le plus grand nombre. Il s'agit donc d'une démarche collective.

À quoi sert un projet de territoire ?

- → À anticiper l'avenir, dans un monde en profonde mutation pour des raisons sanitaires, climatiques, de modes de vie en évolution, de transitions démographiques, de mutations économiques...
- → À porter collectivement une vision, entre élus communautaires, avec les élus municipaux, une feuille de route pour les services, apporter de la lisibilité aux corps intermédiaires et aux habitants sur les actions souhaitées et, a posteriori, sur leurs résultats.
- → À dialoguer avec les financeurs, porter collectivement nos grands projets structurants, assumer pleinement notre place et notre rôle de pôle urbain d'équilibre en Bretagne nord.

Qui a participé à son élaboration ?

Un rythme soutenu de travail et de coconstruction a été engagé pour mener à bien la révision du Projet de Territoire de 2018.

Ils ont été sollicités sous formes d'ateliers, de séminaires, de commissions :

- → le Bureau de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Président et Vice-présidents)
- → la Conférence des 32 maires du Territoire
- → les conseillers communautaires (via les commissions et en assemblée plénière)
- → les agents de l'Agglo
- → les conseillers municipaux qui seront mobilisés par le maire
- → les directeurs généraux des 32 communes
- → **le Conseil de développement** : structure de démocratie participative composée de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale. Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (telle que notre Agglo) ont l'obligation de saisir le Conseil de développement pour toute question relative à son projet de territoire ou autre schéma de prospective. Exemple : le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial)).

Le groupe de travail qui s'est penché sur ce projet de territoire était constitué de quatre collèges d'acteurs économiques de la transition énergétique, du secteur de la solidarité et de citoyens. Suite à leurs travaux de réflexion sur le projet de territoire, ces représentants de la société civile ont souhaité soumettre 4 orientations aux élus :

- → Renforcer les centralités.
- → Aménager le territoire de façon durable.
- → Remettre l'humain au cœur des services au public.
- → Encourager le développement de secteurs économiques d'avenir.

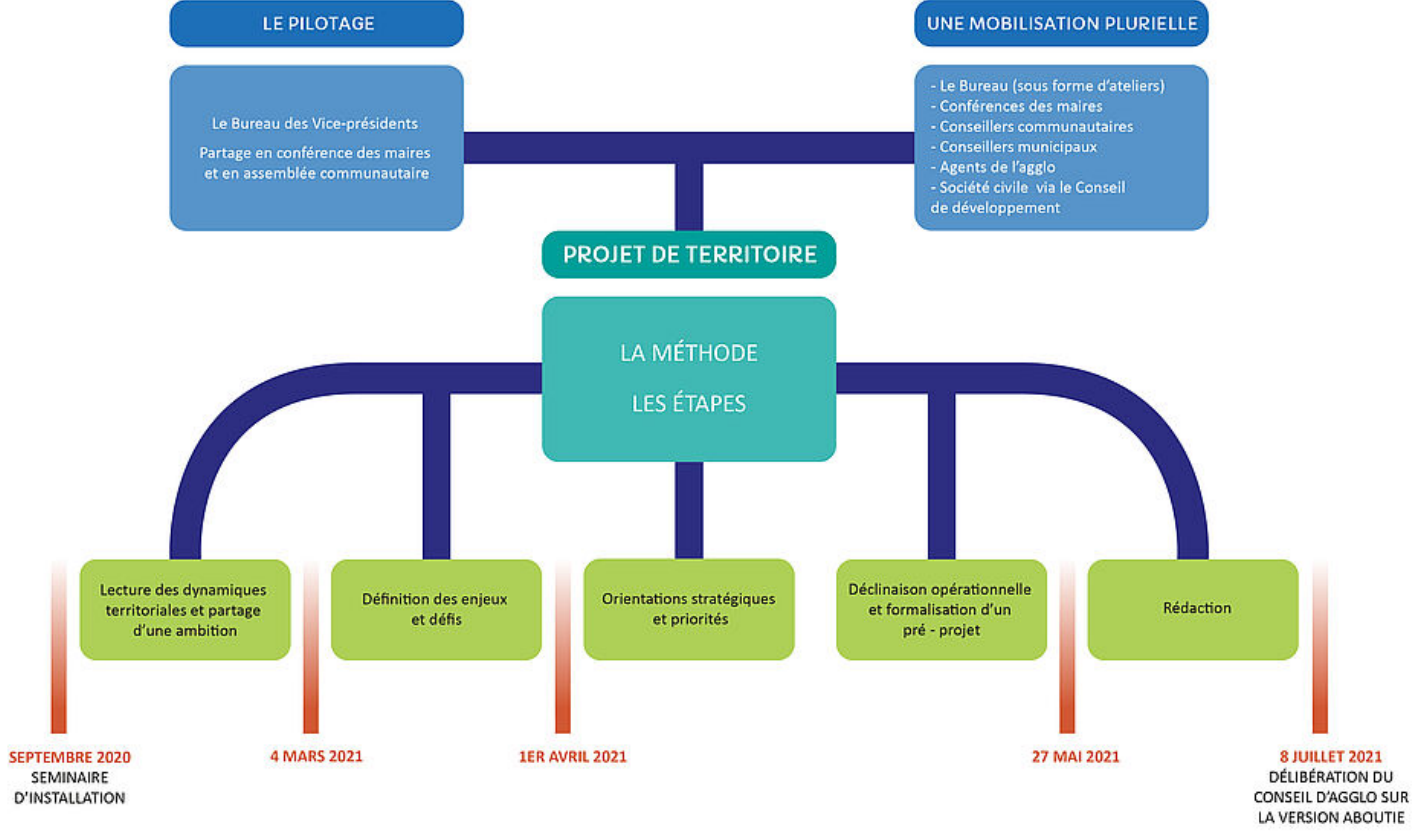

Schéma descriptif du projet de territoire

https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/comprendre-lagglomeration/linstitution/le-projet-de-territoire

Un projet de territoire voté le 8 juillet 2021 par l'Assemblée communautaire

Après plusieurs étapes de concertation, de travail et d'amendement, l'Assemblée communautaire s'est prononcée en faveur d'un projet de territoire qui repose sur quatre orientations.

1. **Mobilisation générale pour la transition écologique et l'emploi.** Il s'agit d'affirmer l'engagement de l'Agglo pour une transition écologique maîtrisée, de soutenir et valoriser l'excellence en matière de santé humaine et animale et de porter la baie avec fierté par la préservation et la valorisation de ses atouts. Enfin de se projeter au niveau européen notamment par les programmations et financements proposés par l'Europe.
2. **Mailler le territoire par les services aux publics.** Cela passe à la fois par un positionnement et une reconnaissance de l'Agglo à l'échelle bretonne, grâce à un travail de coopération et de renfort des fonctions stratégiques de la Bretagne Nord ; mais aussi par une structuration et irrigation des actions au sein même du territoire communautaire en tenant compte des centralités et en travaillant la proximité. Enfin ce maillage faciliterait les parcours de vie des habitants et des entreprises par une offre de services au public équilibrée sur l'ensemble du territoire.
3. **Amortir la crise et agir pour une meilleure qualité de vie.** Cette 3e orientation proposée concerne la qualité de vi locale (offre de logement, soutien aux entreprises, à l'innovation et à l'entrepreneuriat, la formation et la vitalité associative et culturelle) et la volonté de la faire connaître via un réseau d'ambassadeurs. L'Agglo souhaite aussi se pencher sur l'intégration durable des nouveaux arrivants et de l'équilibre entre les pôles d'activités et la nécessité de préserver les terres agricoles. Enfin de donner confiance en l'action publique.
4. **Porter collectivement l'ambition de ce projet de territoire** et être fiers de la Baie de Saint-Brieuc en se mobilisar pour que notre Agglomération soit visible et considérée des partenaires extérieurs.

CONSULTER LE PROJET DE TERRITOIRE

#Documents de référence
11 octobre 2021

Projet de territoire 2021-2030

Télécharger le fichier (13,5 Mo) - PDF